

COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que quatre points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 27/11/2014 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils ont été déposés par Monsieur Soutmans, Conseiller Communal ECOLO.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. **Politique d'Aménagement du Territoire** : la Déclaration de Politique Communale prévoyait en 2013 que « *la Majorité souhaite introduire une règle logique de proportion entre le terrain et l'habitation (..) il nous faudra par ailleurs assurer une bonne densité du logement (...)* » ; quelles sont aujourd'hui les lignes directrice que s'est données le nouveau Collège au niveau architectural et urbanistique ? Le constructeur potentiel a-t-il à sa disposition un document communal public auquel se référer ?
2. **Journée des Associations** : organisée pour la 5^o fois, cette opportunité de rencontre entre les citoyens, nouveaux et anciens, et la richesse de notre tissu associatif local a toujours été soutenue par Ecolo car porteuse de lien social. Quel bilan le Collège tire-t-il de cette édition organisée le dimanche 16 novembre ?
3. **Partenariat avec les communes voisines** :
 - **Participation au GAL de Gembloux** : la ville de Gembloux a fait réaliser en 2009 une étude sur le « Pays de Gembloux » qui montrait que La Bruyère était polarisée par Gembloux en termes de commerce, d'enseignement, de gare ou de rayonnement culturel. Le 5 novembre dernier, le conseil communal de Gembloux optait pour la création d'un Groupe d'Action Local, cofinancé par la Région Wallonne et l'Europe (programme Leader). Pour cette candidature, Gembloux a fait appel à Sombreffe, Walhain et Chastre. Le Collège de La Bruyère a-t-il été sollicité et si non, ne devrait-on pas se porter candidat à cette dynamique de développement intercommunale ?
 - **Parc d'activités de St-Germain** : le schéma de structure communal d'Eghezée, en cours de consultation, envisage la création d'un parc d'activités communal à St-Germain à la sortie de la E42. Le Collège de La Bruyère a-t-il été sollicité pour un partenariat et si non, compte-t-il proposer la participation de La Bruyère à ce projet de développement économique ?

4. **Logements publics** : Le 31 octobre 2013, le Conseil Communal votait le plan d'ancrage communal 2014-2016 qui prévoyait de créer 19 logements publics à La Bruyère : construction de 4 maisons à Emines, aménagement de 3 logements à Villers-lez-Heest, de 5 logements dans un bâtiment du Parc des Dames Blanches à Rhisnes, de 3 logements dans le bâtiment de la Poste de Rhisnes et une déclaration d'intention de mener une action Community Land Trust à Rhisnes. Le Collège peut-il faire état de l'avancement de ces dossiers ?

La Bruyère, le 25/11/2014

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE